

COMMUNE DE BOURLON

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2009

PRESENTS : MM. BOYER - LEROUGE - MASSON - CUVILLIER - BRUEZ - CARPENTIER – LAUDE – MERCIER - WIART
Melle COUVREUR – Mmes BRANCART - COQUART - CACHEUX – CATTIAUX

ABSENT EXCUSE : M. LECHAPTOIS

1°) RAPPORT DE LA CLET (COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES

Le Maire rappelle que suite au transfert de compétence (accueil collectif des mineurs), les centres de loisirs de février, avril et juillet ont été organisés par la CCM.

Ceci entraîne un transfert de charges à la CCM et il est nécessaire de fixer les charges supportées par ladite communauté.

Il expose que la commission des charges transférées s'est réunie le 31 mars dernier et qu'elle propose de limiter à 30% (calculée sur le coût moyen réel supporté par les communes des 3 années précédentes) le transfert des charges sur les communes qui étaient concernées par les centres de loisirs.

Il demande aux membres du CM de bien vouloir approuver cette proposition.

Après délibération, avis favorable du Conseil Municipal

2°) CONTRAT POUR LA FOURNITURE DES REPAS A LA CANTINE SCOLAIRE :

Le Maire rappelle à l'assemblée que le contrat avec la Sté Lys Restauration relatif à la fourniture et à la livraison des repas à la cantine scolaire prend fin au 1^{er} octobre prochain. Il dit avoir sollicité 3 sociétés (Lys Restauration, Dupont Restauration et Dreux Dominique) et dépose sur le bureau deux propositions émanant de Lys Restauration et Dreux Dominique.

Les membres du Conseil considérant :

- Que les offres présentées sont conformes au cahier des charges
- Le peu de différence des prix proposés (2€35 et 2€60)
- Le sérieux du service de Lys Restauration depuis plus de 16 ans

Désigne la société Lys Restauration pour la fourniture et la livraison des repas cuisinés à la cantine scolaire.

Autorise l'établissement d'un contrat pour une durée d'un an reconductible 3 ans, soit une durée de 4 ans.

3°) RECOMPENSE AUX LAUREATS DES EXAMENS :

Comme les années précédentes, une cérémonie sera organisée le 26 septembre prochain à la salle communale. 33 lauréats se sont faits connaître. Sur proposition du Maire, la valeur du chèque cadeau a été portée à 20 euros (15 euros précédemment).

NOTA :

Cependant le chèque cadeau pour cette année sera remis pour une valeur de 15 euros. En effet la Poste nous a ait savoir qu'un délai minimum de 15 jours était nécessaire pour la fourniture des chèques.

Afin d'obtenir les chèques pour le montant désiré, il conviendra à l'avenir de retarder d'une quinzaine de jours la date de la cérémonie qui était fixée habituellement au dernier dimanche du mois de septembre.

4°) ADHESION DE NOUVELLES COMMUNES AU SIDEN SIAN :

L'assemblée émet un avis favorable à l'adhésion des communes de Cuisy en Almont et Tartiers (Aisne) au SIDEN SIAN pour la compétence eau potable et industrielle.

3°) STATIONNEMENT GRAND'RUE :

De nombreuses plaintes, tant écrites qu'orales, sont parvenues en Mairie, relative au stationnement des poids lourds Grand'Rue. Le Conseil Municipal demande au Maire de bien vouloir rencontrer l'intéressé afin de lui exposer les difficultés et nuisances rapportées et quelles solutions il compte prendre afin de résoudre ce problème.

Pour extrait conforme,
le MAIRE,